



# **La coordination de l'impôt sur les sociétés et les incitations fiscales à l'investissement**

## *L'inefficacité du cadre actuel et options de réforme*

**Gregoire Rota-Graziosi et Mario Mansour**  
Département des finances publiques  
Fonds monétaire international

Coordination fiscale en UEMOA: Évaluer le passé et tracer l'avenir

Dakar  
30 avril – 2 mai 2014

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne peuvent être attribuées au FMI, ni à son conseil d'administration ou son exécutif

# La coordination de l'IS

- Trois directives concernent l'imposition des bénéficiaires :
  - N° 07/2001/CM/UEMOA : Modalité de prélèvement par acompte, seuils d'assujettissement aux différents régimes.
  - N° 01/2008/CM/UEMOA : Définition de l'assiette, principe de territorialité retenu (et non celui de mondialité).
  - N° 08/2008/CM/UEMOA : Taux entre 25 et 30%.
- Compléments :
  - N° 02/2011/CM/UEMOA : l'imposition des sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF).
  - Règlement N° 08/CM/UEMOA de 2008 et son annexe relatif à la double imposition entre États membres.

# Une harmonisation partielle

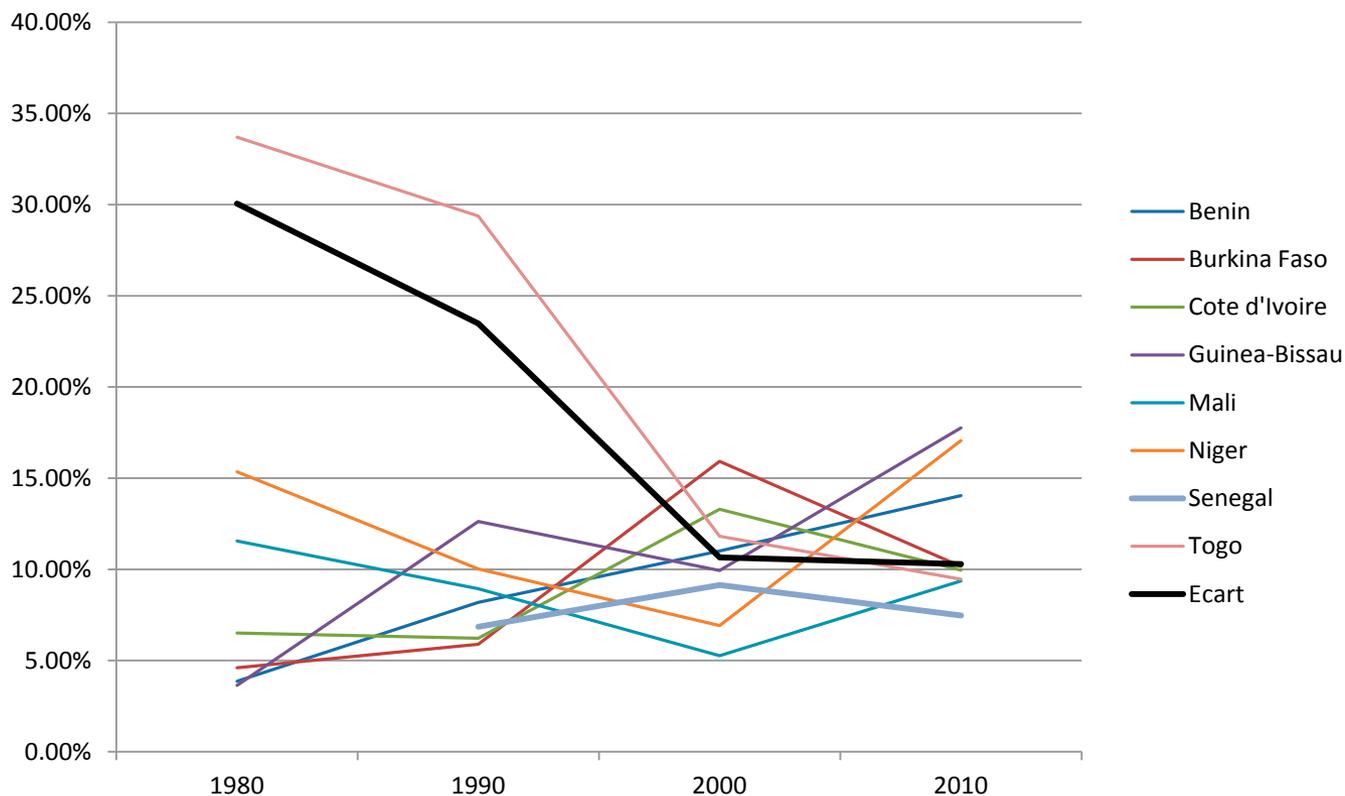
- Flexibilité dans la détermination de l'assiette, surtout en matière de contraintes sur la déduction de certaines dépenses
- Régimes dérogatoires non encadrés (art. 8 de 01/2008/CM/UEMOA ):
  - ... En dehors de ces cas, les Etats membres n'accordent pas de franchise d'impôt sauf les exonérations prévues dans le Code des investissements ou dans les codes particuliers (code minier, code pétrolier ou autres)
- Codes des investissements (et autres) très généreux
  - Asymétrie informationnelle et pouvoir de négociation faible des Etats face aux multinationales
  - Résultat: taux effectif nul pour certains secteurs/investisseurs; plus dommageable que la concurrence par le taux standard
- Minimum fiscal non encadré

# Taux et minimum d'impôt

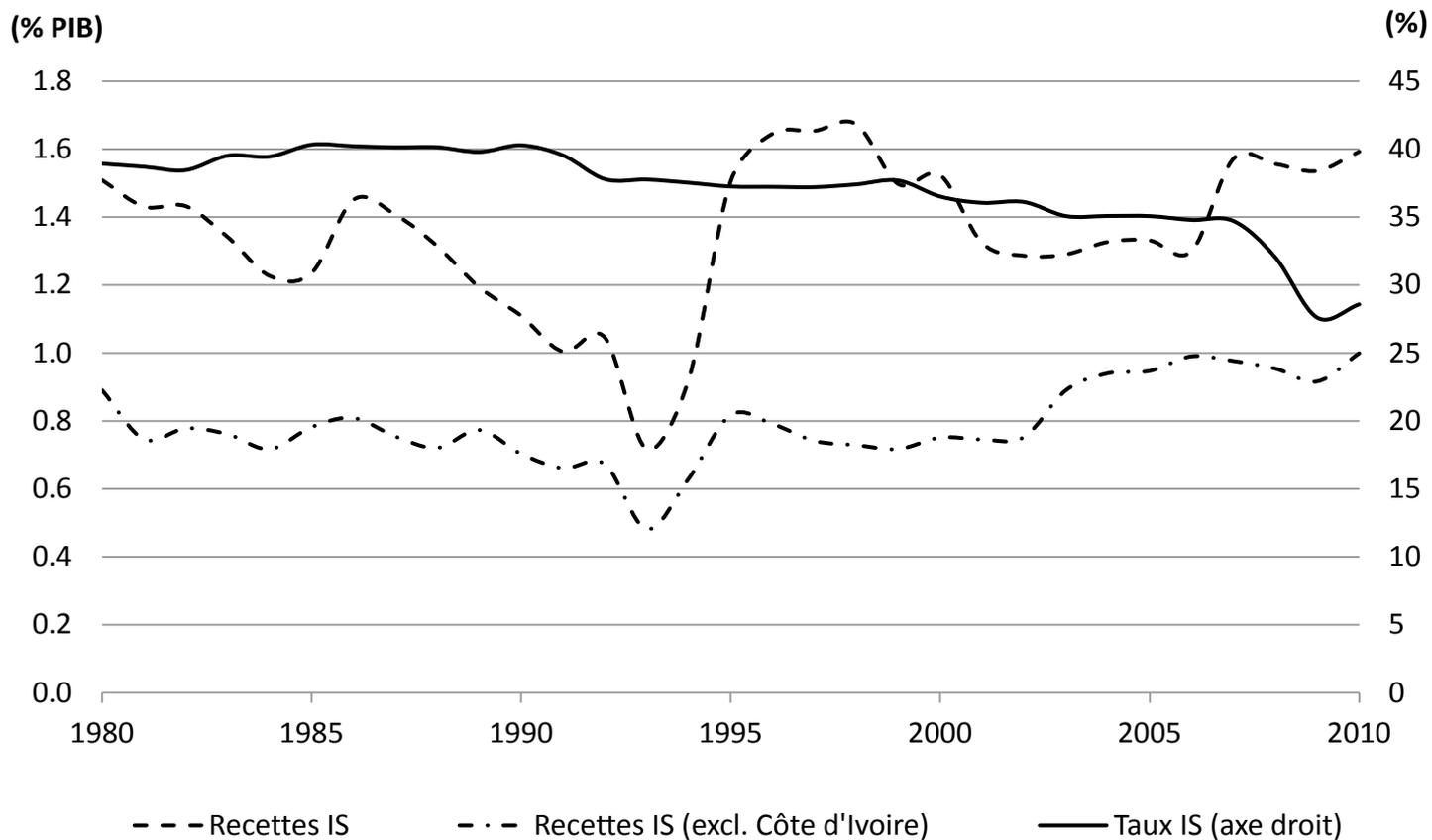
	Taux IS	Minimum fiscal
<b>Bénin</b>	30%	0,75% ou 200 000 FCFA
<i>Industrie</i>	25%	
<i>Pétrole</i>	35% à 45%	
<b>Burkina Faso</b>	27.5%	0,5% ou 500 000 FCFA
<i>Mines, exportations</i>	17.5%	
<b>Côte d'Ivoire</b>	27%	0.5%
<i>Banque</i>		0.15%
<i>Energie, eau, pétrole</i>		0.1%
<b>Guinée Bissau</b>	25%	0.5%
<i>Mines, ventes intérieure</i>	22%	
<i>Mines, exportations</i>	30% à 45%	
<b>Mali</b>	35%	0,75% ou 610 800 FCFA
<b>Niger</b>	30%	1%
<b>Sénégal</b>	30%	0,5 M FCFA si CA < 250 M FCFA 0,75 M FCFA si 500 M FCFA < CA < 750 M FCFA 1 M FCFA si CA > 750 M FCFA
<b>Togo</b>	30%	50 000 FCFA si CA < 5 M FCFA ... 200 M FCFA si CA > 30 Mds FCFA
<i>Industrie</i>	27%	

# Une certaine convergence *de facto*

Part des recettes de l'IS dans les recettes fiscales (hors ressources naturelles)



# Quel futur rôle pour l'IS (hors ressources)



## Une approche de la coordination fiscale inadaptée au contexte de l'UEMOA

- Approche actuelle : une intégration positive
- Pourtant, absence de moyen de supervision et de coercition de la Commission (diff. de l'UE)
  - Des directives plus accommodantes que contraignantes qui déplacent la question de la concurrence fiscale vers d'autres pratiques moins transparentes que le choix des taux de taxe

## Choix de politiques: harmonisation de l'IS plus approfondie...

- Pousser l'approche actuelle – clairement irréalisable
- L'Impôt unitaire – approche considérée par l'UE
  - Consolider le bénéfice des multinationales intervenant dans les Etats membres et répartir selon une clé (ventes, salariales...)
  - Difficulté de mise en œuvre : problème informationnel, pouvoirs de la Commission...
- Approche des fédérations: partage de l'IS entre centre et régions
  - Ex. Canada, Suisse, où le pouvoir d'imposer directement relevait des provinces/cantons
  - Difficile à imaginer entre Etat souverains

## ...ou changer d'approche ?

- Approche négative
  - Interdire certaines pratiques dommageables
  - Spécifier la forme que la concurrence fiscale peut prendre (déjà implicite dans le choix des taux)
  - Plus facile à mettre en œuvre que l'approche positive
  - Peut être complémentaire à l'approche positive
- Questions sectorielles
  - Interdire la concurrence sur certains secteurs: ressources naturelles, télécoms...